

Examen de la certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Session 2017

Rapport de jury

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié fixant les conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;
- Note de Service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (BOEN N°39 du 28-10-2004) ;
- Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 et instituant un nouveau secteur disciplinaire, l'enseignement en langue des signes française.

INTRODUCTION

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants de valider des compétences particulières, qui ne relèvent pas du champ de leur concours. Il permet aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

Il existe quatre secteurs disciplinaires :

- <u>Les arts</u>. Ce secteur concerne des enseignements artistiques auxquels participent des enseignants du second degré au collège et au lycée. Il se divise en 4 options : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre.
- <u>L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL)</u>. Ce secteur concerne l'apprentissage, dans une langue vivante étrangère, des disciplines non linguistiques (histoire-géographie, disciplines scientifiques...) au sein des sections européennes des collèges et lycées.
- Le français langue seconde (FLS). Ce secteur concerne l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés, dans les classes d'initiation et d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.
- L'enseignement en langue des signes française. Ce secteur s'adresse aux enseignants des premier et second degrés qui souhaite faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française, dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leurs concours.

L'examen est constitué d'une épreuve orale de 30 min :

- elle débute par un exposé du candidat (10 mn) prenant appui sur :
 - o sa formation universitaire ou professionnelle dans le secteur disciplinaire et/ou l'option choisie :
 - son expérience et ses pratiques professionnelles dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine (stages, échanges, travaux et réalisations effectuées à titre professionnel ou personnel).
- l'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (20 min) ayant pour objet :
 - o d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire ;
 - o d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur choisi.

Les candidats remettent, lors de leur inscription (téléchargement du dossier d'inscription sur le site de l'académie) un rapport dactylographié de cinq pages maximum et en trois exemplaires pour la DNL et en cinq exemplaires pour les autres secteurs.

Ce rapport doit présenter :

- d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE;
- d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auquel il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Ce rapport, qui est communiqué au jury et qui en dispose pendant l'épreuve, ne fait pas l'objet d'une notation.

Il faut noter que l'obtention de la certification ne donne pas d'emblée accès à un poste à profil. Elle permet de s'y porter candidat ou de s'inscrire dans un projet d'ouverture.

STATISTIQUES

Les inscriptions à la session 2017 s'effectuaient du 3 octobre au 25 novembre 2016. Les épreuves se sont déroulées du 23 janvier au 2 février 2017.

	Inscrits	Présents	Admis	Note la + ↗	Note la + ك	Moyenne	
ARTS							
- Cinéma et Audiovisuel	6	6	3	20	7	11.33	
- Histoire de l'Art	6	6	3	15	7	11.66	
- Danse	3	3	2	15.5	6	11.83	
- Théâtre	10	10	7	16	8	11.6	
Total	25 25		15				
DNL*							
- Allemand	2	2	2	16	14	15	
- Anglais	39	33	26	20	7	12.46	
- Espagnol	3	3	1	14	7	9.66	
Total	44	38	29				
FLS	14	13	5	20	6	10.76	
LSF							

^{*} Les disciplines non linguistiques (DNL) représentées pour cette session étaient :

⁻ Biotechnologie, documentation, éco-gestion, EPS, histoire-géographie, hôtellerie-restauration, lettres-histoire, logistique, maths-sciences, mathématiques, physique-chimie, SES, SVT, STMS.

STATISTIQUES PAR DISCIPLINE

	Section DNL					Section ARTS										
DISCIPLINES	anglais allemand		espagnol		théâtre		histoire de l'art		ciné-audio		Danse		Section FLS			
	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus	inscrits	reçus
Documentation	1	1				_	1	0			1	0				
Biotechnologie	2	2								•						
EPS	3	2	2	2									2	1	1	0
Histoire-Géo	8	6			1	0			1	0	2	2				
Mathématiques	4	2														
Physique-Chimie	3	3								•						
Eco-Gestion	2	1														
Hôtellerie-Restauration					1	0										
Lettres-Histoire	2	2							1	1					1	0
Maths -Sciences	2	2														
S.E.S.	1	0			1	1										
S.T.M.S.	2	2														
S.V.T.	8	3														
Lettres modernes							6	4	3	2	2	1			5	3
Lettres classiques							3	3								
Logistique	1	0														
Italien											1	0				
Arts plastiques									1	0			1	1		
Professeurs des écoles															7	2

Il est rappelé aux candidats qu'en cas d'empêchement ou de renoncement à se présenter à l'épreuve, et par égard pour le jury, ils doivent en avertir impérativement et au plus tôt le service organisateur du Rectorat (bureau DEC 2).

ANNEXE 1: SECTEUR «ARTS»

I. JURY

A / Composition

En Cinéma-audiovisuel : 1 IA-IPR, 1 universitaire, 1 représentant de la Maison de l'image de

Basse-Normandie;

En HIDA: 2 IA-IPR,1 DAAC

En théâtre : 1 IA-IPR, 1 comédien-metteur en scène, chargé de cours à l'université, 1 enseignant-formateur dans le domaine concerné ;

II. EPREUVES

A / Remarques générales des jurys

Cette année encore la réussite à la certification complémentaire dans le secteur « Arts » témoigne de l'intérêt des candidats pour des enseignements artistiques qui dépassent les frontières disciplinaires habituelles. Sur 25 candidats s'étant présentés à l'épreuve d'oral, 15 candidats ont été admis, soit 60% de réussite. Les critères communs d'évaluation entre les différentes options ont permis une harmonisation des résultats et les moyennes d'interrogation se situent cette année autour de 11.5.

Sur le plan administratif, l'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions. Certains candidats, originaires comme les années précédentes d'Amérique du Nord, ont pu passer l'épreuve en visio-conférence, et on ne peut que s'en réjouir.

Il convient de rappeler néanmoins le degré d'exigence et les véritables enjeux d'un tel examen. En effet, la plupart des enseignants mettent en œuvre, dans le quotidien de sa discipline, des activités autour du théâtre, du cinéma ou de l'histoire des arts, mais se présenter à la certification complémentaire demande d'avoir développé une réflexion suffisante qui permette d'appréhender finement les problématiques spécifiques des enseignements artistiques et donc d'avoir acquis des connaissances relatives à ces domaines. Rappelons à cet effet qu'obtenir une certification complémentaire permet de se porter candidat à un poste profilé dans une option.

Dans cette optique, l'élaboration du dossier est fondamentale. De fait, elle doit permettre au jury d'appréhender un parcours intellectuel, didactique et pédagogique qui atteste de la maîtrise des problématiques artistiques du domaine concerné. Elle ne peut se réduire à la simple juxtaposition d'activités diverses, ou au récit biographique de la relation entretenue par un candidat avec un domaine particulier. Elle doit donc témoigner d'une distance réflexive par rapport aux expériences menées.

Si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, l'examen oral se fonde sur son contenu. Le dossier d'inscription précise bien que le rapport à fournir « comprend un développement commenté d'une des expériences qui lui paraît la plus significative ». Certains candidats ont omis cette partie du dossier ce qui a été préjudiciable pour l'entretien.

Pour obtenir l'une de ces certifications, le professeur-candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance du fonctionnement des enseignements artistiques dispensés dans le cadre du lycée, de leurs programmes et de leurs modalités d'examen au baccalauréat.

Il doit avoir une connaissance suffisamment précise des différents acteurs impliqués dans les enseignements artistiques, et des partenariats qu'elle suppose.

Même si le candidat n'a pas eu l'occasion de faire lui-même l'expérience d'une action pédagogique en partenariat, il doit apporter la preuve de sa capacité à se projeter dans ce type de situation, d'en imaginer les contraintes et les richesses.

Il est également souhaitable qu'il sache repérer quelle serait sa posture d'enseignant dans le binôme Professeur/Intervenant ou au sein d'une équipe, et comment articuler les domaines de compétences respectives de chacun.

Enfin, il s'agit bien d'un oral. Par conséquent, l'évaluation prend en compte la capacité de susciter l'adhésion de son auditoire, de défendre ses idées avec aisance et conviction. Pour ce qui est de l'entretien, le jury prend également en compte la capacité du candidat à réagir, à s'adapter à son interlocuteur, et à étayer son argumentation. Ce sont là des qualités que l'on est en droit d'attendre de tout enseignant.

Rappelons enfin que La lecture des rapports des précédentes sessions est recommandée. Les axes qui y sont développés permettront aux futurs candidats d'enrichir leur réflexion et de les guider au mieux dans la préparation de cet examen.

B / Remarques spécifiques par option

Cinéma et Audiovisuel

Conformément au texte officiel qui régit cet examen, et en concertation avec les autres domaines artistiques, les critères d'évaluation ont été les suivants :

- La connaissance des problématiques et des méthodes liées à l'étude d'une œuvre filmique.
- L'expérience acquise dans la fréquentation de lieux de cinéma, dans la participation éventuelle à certains dispositifs (Collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma, Prix Renoir etc..), la capacité à réfléchir à la notion de partenariat dans le cadre de ces dispositifs et, au-delà, dans le cadre d'un enseignement spécifique au lycée (partenariat, travail au sein d'une équipe, définition et exploitation des enjeux pédagogiques liés à ces dispositifs et à la notion de complémentarité),
- La capacité à mener un projet et l'importance accordée à la pratique de l'élève (artistique, culturelle, langagière, réflexive) et aux apprentissages qui y sont liés. La capacité à interroger ces pratiques ;
- La connaissance, même non exhaustive, des programmes de l'enseignement audiovisuel en lycée (en relation notamment avec la discipline de recrutement), capacité à les mettre en œuvre (articulations : équipe pédagogique / intervenants / collectivités territoriales) ;
- L'ouverture d'esprit, capacité à mobiliser les compétences acquises dans le domaine au service de projets interdisciplinaires et au service de leur discipline d'origine dans le quotidien des apprentissages ;
- La capacité à mettre à distance sa pratique, à exposer les expérimentations menées en lien avec le cinéma dans le cadre disciplinaire et/ou interdisciplinaire en en dégageant les réussites et les marges de progrès.

Les candidats qui se sont présentés cette année, certes moins nombreux que lors de la session 2016, ont tous témoigné d'un intérêt réel pour le 7^{ème} art et ont su dans leur majorité s'appuyer sur un projet précis mené autour du cinéma. Si l'intérêt pour ce dernier est une condition indispensable pour envisager de l'intégrer à sa pratique d'enseignement, les activités menées en lien avec le cinéma dans le cadre d'une pratique privée (vidéos personnelles, membre d'un ciné-club etc...) et/ou professionnelle (montages de vidéos en appui au CDI, mise en place d'un ciné-club dans l'établissement, participation au dispositif collège au cinéma etc.) ne sauraient cependant être suffisantes. Aussi diverses et riches soient-elles, ces expériences de terrain ne peuvent être fructueuses, dans la perspective de l'examen visé et au-delà, que si elles s'accompagnent d'une réflexion personnelle distanciée. En d'autres termes 'il ne suffit pas d'avoir mené dans le quotidien de sa discipline des activités autour du cinéma pour avoir développé une réflexion suffisante permettant d'appréhender plus finement les problématiques et enjeux spécifiques qui y sont liés.

Rappelons également que la certification complémentaire vise à reconnaître des compétences professionnelles scientifiques et pédagogiques permettant de candidater à un poste profilé dans un enseignement spécifique. Même s'il n'est pas un spécialiste et qu'une technicité très pointue n'est pas visée, il est attendu du candidat à la certification CAV qu'il maîtrise quelques repères esthétiques, historiques et critiques propre au cinéma. Le jury félicite sur ce point les candidats qui ont su recourir, même brièvement mais à propos, à leurs lectures et culture cinématographique personnelle lors de l'échange et les a valorisé. Elles s'acquièrent par une fréquentation régulière des salles de cinéma, de cinémathèque mais aussi par la lecture de quelques ouvrages spécialisés dont quelques-uns, à titre d'exemple, vous sont proposés ci-dessous. Une érudition hors-sol ne saurait cependant garantir l'obtention la certification complémentaire.

Parallèlement au collège, le cinéma audiovisuel trouvant de plus en plus et tout naturellement sa place dans le cadre du Parcours d'éducation artistique et culturel et des enseignements pratiques interdisciplinaires, la reconnaissance de compétences affinées en ce domaine peut permettre de constituer dans un établissement un vivier de personnes ressources susceptibles d'être force de propositions, de fédérer et d'aider leurs collègues dans le cadre de projet disciplinaires ou interdisciplinaires autour du cinéma.

Pour conclure, le candidat pourra, s'il le souhaite, accompagner l'envoi de son dossier au rectorat d'une capsule vidéo, témoignage d'une activité pédagogique montrant une pratique d'élève (artistique, langagière etc..) portant sur le cinéma. Dans la continuité de la précédente session, il convient de rappeler également que le jury pourra éventuellement faire porter un temps de l'échange avec le candidat sur un court extrait d'un des films du programme de spécialité de la classe de Terminale, cette phase devant permettre au candidat d'évoquer avec le jury, même brièvement, la démarche pédagogique qu'il pourrait adopter et les objectifs pédagogiques poursuivis.

Voici quelques ouvrages fondamentaux proposés en lecture:

Le Récit de Cinéma, Le point de vue, le plan, le montage, le scénario, publiés par les éditions Les Petits Cahiers offrent une richesse synthétique très appréciable sur ces thèmes. L'hypothèse cinéma d'Alain Bergala, collection Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma ; Le Précis d'analyse filmique d'Anne Goliot-Lété et Francis Vanoye ; Qu'est-ce que le cinéma d'André Bazin (collection 7^{ème} art, Cerf, Paris, 1985)

Mais aussi, à titre indicatif :

Francis Vanoye, *Précis d'analyse filmique*, Collection 128.

Jacques Aumont, *Le cinéma et la mise en scène*, Armand Colin, 2006. Jacques Aumont, Alain Bergala, Michel Marie, Marc Vernet, *Esthétique du film*, Ed. Armand Colin, nouvelle édition.

Jacques Aumont, Michel Marie, *L'analyse des films*, Ed. Armand Colin, nouvelle édition Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Ed. Armand Colin, 2001 *Comprendre le cinéma et les images* (sous la direction de René Gardies), Editions Armand Colin, 2007. David Bordwell, Kristin Thompson, *L'art du film, une introduction*, Coll. « Arts et cinéma », Ed. De Boeck Université, 2000. Michel Chion, *Un art sonore, le cinéma*, Coll. « Essais », Ed. Cahiers du cinéma, 2003.

Danse

Conformément au texte officiel qui régit cet examen, et en concertation avec les autres domaines artistiques, les critères d'évaluation ont été les suivants :

La connaissance des problématiques et des méthodes de création chorégraphique.

PARENT-ALTIER Dominique, Approche du scénario, Collection 128, Editions Nathan, Paris, 1997

- L'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques (spectateur, interprète, chorégraphe) afin d'en exploiter les enjeux pédagogiques ;
- La capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- La connaissance des programmes de danse (arts-danse) en série L et option facultative arts danse, la maîtrise de leurs contenus, la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants. (articulations : équipe pédagogique / intervenants / collectivités territoriales).
- L'ouverture d'esprit, la capacité à mobiliser les compétences acquises dans le domaine au service de projets interdisciplinaires et au service de leur discipline de recrutement.

Trois candidates se sont présentées à la session 2017 de la certification complémentaire en danse : deux professeurs d'éducation physique et sportive et un professeur d'arts plastiques Toutes avaient une expérience personnelle qui a été exploitée différemment. Ces expériences ne peuvent être utiles, dans le cadre de l'examen et dans la pratique professionnelle, que si elles s'accompagnent d'une prise de distance.

L'art-danse est une discipline spécifique, avec un programme, discipline qui ne peut être confondue avec l'enseignement de la danse en EPS ou les projets artistiques construits en partenariat ou non. Il ne suffit pas d'avoir mené dans le quotidien de sa discipline des activités en danse ou élaboré des projets autour de la danse pour avoir développé une réflexion suffisante permettant d'appréhender les enjeux spécifiques de cet enseignement.

Des connaissances disciplinaires précises concernant les œuvres au programme sont attendues ainsi qu'une culture générale sur la danse. Le candidat doit être en mesure d'établir des liens entre les œuvres au programme et sa pratique personnelle de danseur, chorégraphe et spectateur. Le jury n'attend pas un discours sur l'art danse, mais apprécie une argumentation étayée d'exemples. Le candidat doit être en mesure de proposer des contenus d'enseignement adaptés aux élèves dans le respect des programmes aussi bien dans sa composante pratique que dans sa composante culturelle.

Le dossier rédigé par le candidat doit permettre au jury d'avoir une vue de l'expérience du candidat dans l'optique d'une intervention en art-danse et ne doit pas simplement faire état d'un parcours de danseur ou d'enseignant. Des connexions doivent pouvoir être établies entre les programmes (en enseignement de spécialité art-danse comme en en option facultative), l'expérience du candidat dans l'enseignement de la danse et la mise en œuvre de ces programmes en partenariat avec des artistes notamment. les œuvres au programme limitatif de l'enseignement de spécialité sont : May B de Maguy Marin, Le Sacre du printemps (version originale de Nijinski et deux relectures, celle de Maurice Béjart et celle de Pina Bausch, principalement) et Biped de Merce Cunningham. Les candidats peuvent être amenés à faire des propositions d'interventions en lien avec ces œuvres.

Lors de l'entretien, il est important que le temps imparti soit complétement utilisé pour une présentation argumentée du dossier. Une entrée thématique peut, par exemple, permettre au candidat d'exposer de façon claire et singulière son projet professionnel en lien avec la certification, tout en évitant le simple enthousiasme pour l'enseignement de la danse ou un compte rendu linéaire de son parcours de danseur ou d'enseignant.

Quelques ressources:

- Vous pouvez consulter les vidéos d'un bon nombre d'œuvres sur numeridanse.tv.
- La danse au XXème siècle" d'Isabelle Ginot fait un excellent résumé historique mais est épuisé en édition neuve, on en trouve d'occasion.

Histoire de l'Art

Conformément au texte officiel qui régit cet examen, et en concertation avec les autres domaines artistiques, les critères d'évaluation ont été les suivants :

- La connaissance des problématiques et des méthodes liées à l'enseignement de l'histoire des arts. La capacité à mobiliser des connaissances par rapport à un objet du dossier ;
- L'expérience acquise dans la participation à des dispositifs spécifiques à l'enseignement de l'histoire des arts (partenariat, fréquentation des lieux en lien avec le domaine, travail au sein d'une équipe, ...), définition et exploitation des enjeux pédagogiques liés ;
- La capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- La connaissance des programmes d'histoire des arts en collège et en lycée (en relation notamment avec la discipline de recrutement), capacité à les mettre en œuvre (articulations : équipe pédagogique / intervenants / collectivités territoriales) ;
- Les projets menés, importance accordée à la pratique de l'élève et aux apprentissages liés (voir, écouter, analyser, produire du sens, ...);
- L'ouverture d'esprit, capacité à mobiliser les compétences acquises dans le domaine au service de projets interdisciplinaires et au service de leur discipline de recrutement.

Cinq candidates et un candidat se sont présentés à la session 2017 de la certification complémentaire en Histoire de l'art. Les enseignants de lettres étaient largement majoritaires; on peut s'étonner du peu de candidats issus des disciplines artistiques (arts plastiques, éducation musicale et chant choral) et de l'histoire-géographie. Rappelons que l'histoire des arts est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale qui, au lycée, nécessite sa prise en charge par une équipe d'enseignants de différentes disciplines (arts plastiques, éducation musicale, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.). Cette équipe doit obligatoirement comprendre au moins un enseignant d'une discipline artistique et un enseignant d'histoire géographie.

Le dossier transmis au jury doit restituer des expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, ainsi que des travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. Ce que le dossier donne à lire et à voir procède donc de choix réfléchis qui doivent permettre aux membres du jury d'apprécier la capacité du candidat à « mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes (architecte en chef des monuments historiques, conservateur du patrimoine, responsable de centre culturel, créateurs appartenant à divers domaines artistiques, etc.), un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis ». Si les situations pédagogiques proposées révèlent un investissement certain, le jury note cependant la difficulté de quelques candidats à dépasser le seul aspect descriptif d'une expérience pédagogique, pour en proposer une lecture distanciée, critique, pour en pointer les limites ou les évolutions potentielles et souhaitables. Citons notamment la difficulté des candidats à distinguer « thématique de travail » et « problématique ». Très présentes dans les dossiers, les thématiques de travail engendrent très souvent une juxtaposition et non une articulation fine des apports pluridisciplinaires que la définition d'une problématique permettrait de développer.

Par ailleurs, il conviendrait de porter une attention particulière **aux qualités de rédaction et de mise en page**, et de ne pas oublier de légender les documents iconographiques. Bien qu'il ne soit pas « noté », le dossier est un « premier contact » entre le candidat et le jury. La qualité du document (dans ses contenus et dans son aspect) participe en amont à la construction du dialogue qui sera mené durant l'oral. On ne saurait trop conseiller aux candidats, habitués à montrer des images d'œuvres à leurs élèves, d'être particulièrement attentifs à la qualité des documents iconographiques qu'ils reproduisent. Il s'agit également de s'entendre sur ce que vise à nous faire voir une image qui vient appuyer un propos, ou ce que le candidat veut faire comprendre d'elle. Cette question est légitimement transférable aux situations d'enseignement : montrer l'image d'une œuvre aux élèves peut, de manière implicite ou explicite, en sublimer ou en altérer certaines dimensions (matérialité, échelle, puissance critique, ...). Il convient que le candidat sache bien poser la différence entre l'œuvre originale et sa reproduction, sources de questionnements que le jury a **une nouvelle fois** abordés cette année lors des entretiens.

L'examen de certification complémentaire « <u>histoire de l'art</u> » permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'<u>histoire des arts</u> dans le cadre des options au lycée, voire, pour être force de proposition auprès d'enseignants menant des projets pédagogiques en lien avec cet enseignement, notamment au collège et dans le cadre des travaux envisagés par le conseil écoles/collège (cycle 3). Cette distinction entre l'intitulé de l'épreuve (Histoire DE l'art) et l'intitulé de l'enseignement (Histoire DES arts) donne tout son sens à un enseignement qui porte entre autres des enjeux liés aux décloisonnements disciplinaires :

- l'histoire de l'art est une discipline universitaire, sanctionnée par des diplômes (licence, master et doctorat) mais par aucun concours de recrutement ;
- l'histoire des arts n'est pas une discipline mais un enseignement interdisciplinaire fondé sur une complémentarité autour d'objets d'études.

Si l'histoire de l'art est généralement liée au champ des arts plastiques, l'histoire des arts s'étend sans hiérarchie aux domaines de la littérature, de la musique, de l'architecture, du cinéma, du spectacle vivant, des arts appliqués et des arts décoratifs : l'histoire des arts sollicite sur les phénomènes artistiques le regard de toutes les disciplines, y compris scientifiques. La pluridisciplinarité des contenus apparait donc comme centrale dans la mise en œuvre d'un enseignement qui mobilise chez le professeur sa capacité à travailler en équipe. Sans être des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent montrer une réelle appétence pour les arts et la culture au sens large.

En outre, les déclinaisons de l'enseignement de l'histoire des arts (en primaire, au collège, au lycée, options facultative et de spécialité, enseignement d'exploration « création et activités artistiques : patrimoines »), rend indispensable que les candidats aient une perception claire des enjeux que recouvrent chaque niveau et situation d'enseignement, notamment les compétences mobilisées qui doivent être d'ordre culturel, critique, méthodologique et pratique. Dans son dialogue avec les candidats, le jury a parfois abordé les questions suivantes : « Comment une pratique d'élève peut-elle se développer en histoire des arts ? », « La situation pédagogique décrite dans votre dossier permet-elle à l'élève de développer une pratique réflexive ? Lui permet-elle de faire des choix, de développer un esprit critique ? Quel est son degré d'autonomie ? », « Comment peut-il mettre en tension différents champs artistiques ? », « Quels outils de suivi et d'évaluation proposez-vous aux élèves ? Qu'est-ce qui est évalué ? »... Par ailleurs, de nombreux artistes et leurs œuvres sont cités sans que ces choix spécifiques ne soient vraiment argumentés (le choix d'une œuvre parmi une série d'un même artiste, le moment de sa présentation dans une séquence d'enseignement, sa mise en relation avec des œuvres d'autres époques ou appartenant à des domaines différents, etc.).

Le jury apprécie l'engagement dont font preuve les candidats pour l'enseignement de l'histoire des arts, ainsi que leur culture personnelle, souvent ouverte aux différents domaines d'expression artistique. Les difficultés rencontrées résident dans leur capacité à mobiliser un ensemble de connaissances au-delà des domaines disciplinaires, dans le cadre d'un réel enseignement partagé, source de dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les artistes et les œuvres. Le candidat doit être capable de décrire précisément la mise en œuvre d'un projet d'enseignement de l'histoire des arts et d'en argumenter les enjeux : quelle question ou quelle problématique est abordée ? Quelles sont les disciplines concernées ? Qu'apportent les « regards croisés » proposés aux élèves, dans leurs différences et complémentarités, en termes de découvertes et d'apprentissages ? Qu'est-ce qu'une approche sensible des œuvres ? De même, le candidat doit être en capacité de décrire les modalités liées à la construction d'un partenariat, de préciser les différences et la complémentarité des rôles de l'enseignant et de l'intervenant.

En conclusion

- Le dossier doit répondre aux exigences des textes règlementaires ;
- Une érudition en histoire de l'art, cloisonnée, ne saurait garantir l'obtention la certification complémentaire ;
- Il est conseillé aux candidats de préparer l'exposé et de proposer au jury, à l'appui d'un ou de plusieurs éléments de son dossier, une réflexion personnelle distanciée ;
- Il est essentiel de décrire une démarche pédagogique qui a trait à l'enseignement de l'histoire des arts, quel que soit le niveau de classe concerné, et de bien mesurer les enjeux pédagogiques portés par un projet partagé ;
- Une bonne connaissance des programmes (tous niveaux), des structures culturelles (notamment régionales) et des modalités de partenariat est essentielle.

Quelques pistes de lecture :

- Etienne SOURIAU, Vocabulaire d'esthétique. PUF (1990).
- Elie FAURE, *Histoire de l'art*, édition intégrale. Bartillat (2010).
- Ernst GOMBRICH, Histoire de l'art. Phaidon Edition de poche (2006).

- Henri FOCILLON, Vie des formes. Suivi de Eloge de la main. 1934. Réédition, PUF 2010.
- Charles BAUDELAIRE, Critique d'art, suivi de Critique musicale. Gallimard Edition de poche (1992).
- Georges DIDI-HUBERMAN, Devant l'image. Editions de Minuit (1990).
- Daniel ARASSE, Le Détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture. Flammarion Edition de poche (2009).
- Daniel ARASSE, On n'y voit rien : Descriptions. Gallimard (2003).
- Edina BERNARD, L'art moderne. Larousse (2010).
- Florence de MEREDIEU, Arts et nouvelles technologies. Larousse (2005).
- Erwin PANOFSKY, L'œuvre d'art et ses significations. Gallimard (1969).
- Nicole TUFFELI, L'art au XIXe siècle. Larousse (2008).
- Michel DRAGUET, Chronologie de l'art du XXe siècle, Paris, Flammarion, coll. "Tout l'art", 2006.
- Paul ARDENNE, Art, l'âge contemporain : une histoire des arts plastiques à la fin du XXe siècle, Paris, Editions du regard, 1997.
- Florence DE MEREDIEU, *Histoire matérielle et immatérielle de l'art moderne & contemporain*, Paris, Larousse, coll. In Extenso, 2008.
- Catherine DE BOURGOING, Les mots du peintre, Actes Sud, 1996

Quelques ressources numériques :

- Bibliothèque numérique de l'Institut national d'histoire de l'art.
- Canal-éducatif: Vidéos téléchargeables et exploitables en classe.
- <u>L'histoire par l'image</u>: Site mettant en lien les œuvres de Musées Nationaux avec les évènements historiques classés chronologiquement.
- <u>Base JOCONDE, Catalogue des collections des musées de France</u> : Archéologie, beaux-arts, arts décoratifs, ethnologie, histoire, sciences et techniques.
- Base architecture et patrimoine.
- Gallica: Collection iconographique de la Bibliothèque Nationale.
- Videomuseum, réseau des collections publiques d'art moderne et contemporain.

Académie de Lyon, bibliographies classées par question limitative histoire des arts.

Pour information...

Portail national d'histoire des arts

- http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/
- Site du Ministère de la Culture

CANOPE histoire des arts

https://www.reseau-canope.fr/notice/pour-enseigner-lhistoire-des-arts.html. Accès aux ressources d'accompagnement aux nouvelles questions des programmes d'histoire des arts au lycée.

Nouvelles Editions SCALA: nombreux ouvrages à consulter (http://www.editions-scala.fr/a-propos/)

Délégué Académique à l'Action Culturelle, CAEN

http://www.discip.ac-caen.fr/aca/EACN/. Cette ressource numérique recense tous les dispositifs d'éducation artistique, culturelle et numérique en région qui permettent une rencontre entre un public, des artistes ou des structures culturelles autour d'un projet. Les actions de culture scientifique et d'éducation aux médias et à l'information participent de cette définition.

FOCUS

Programme d'arts plastiques du cycle 4, l'un des documents d'accompagnement : <u>Trois fiches pour réfléchir, comprendre et mettre en œuvre la manière de voir et de comprendre une œuvre à partir de sa reproduction</u>

Théâtre

Conformément au texte officiel qui régit cet examen, et en concertation avec les autres domaines artistiques, les critères d'évaluation ont été les suivants :

• La connaissance des problématiques et des méthodes liées à l'étude des textes de théâtre et à leurs représentations, la capacité à mobiliser des connaissances par rapport à un objet d'étude du dossier ;

- L'expérience acquise dans la fréquentation des lieux de théâtre et dans la participation à des dispositifs spécifiques à son enseignement (partenariat, travail au sein d'une équipe, définition et exploitation des enjeux pédagogiques liés à ces dispositifs);
- La capacité à présenter une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques;
- La connaissance des programmes de théâtre au collège et au lycée, la capacité à les mettre en œuvre ;
- La capacité à mener un projet et à prendre en compte les apprentissages des élèves dans sa mise en œuvre ;
- La capacité à prendre en compte l'articulation entre pratique théâtrale, « école du spectateur », et volet culturel.

10 candidats se sont présentés cette année à la certification complémentaire théâtre ; 7 ont réussi l'examen. Le jury s'est réjoui de la bonne qualité des prestations qui témoigne d'un réel intérêt pour l'art dramatique, et de la richesse des expériences d'ateliers ou de projets menés avec des compagnies théâtrales.

Le jury souhaite donc attirer l'attention sur certains points qui n'ont pas suffisamment été pris en compte ou développés :

- Les textes officiels, qui régissent l'enseignement du théâtre dans les options artistiques au lycée, dans les classes à horaire aménagé théâtre, qui encadrent la mise en place des parcours artistiques et culturels doivent être connus des candidats.
- La notion de partenariat, les questions induites par la coopération entre artistes, comédiens et professeurs doit avoir fait l'objet d'une réflexion préalable.

Le jury a pu constater aussi que les enseignants qui se sont présentés à l'examen n'ont pas toujours pris suffisamment de distance par rapport à leurs expériences, et qu'ils ont une vision par trop lacunaire du champ théâtral. Il est nécessaire que les candidats s'appuient sur une solide culture dramatique, qu'ils se réfèrent à des textes majeurs dans l'histoire de l'esthétique, de la mise en scène et de la critique. Le jury attend qu'un contact assidu avec l'univers du spectacle rende cette culture vivante, faite d'ouverture réelle, de curiosité, notamment pour les formes contemporaines du théâtre et de la mise en scène. Il est à regretter notamment que certains candidats puissent difficilement se référer à un spectacle récent, et ne parviennent pas lors de cette évocation à mettre en évidence certains choix esthétiques ou dramaturgiques. Il est essentiel aussi que les candidats ne se limitent pas à une approche affective et subjective des spectacles qu'ils évoquent, et qu'ils puissent tendre vers une conceptualisation didactique.

Rappelons que les enseignements dramatiques ont pour objectif d'initier à un théâtre de création, et qu'ils ne sauraient se limiter à des pratiques d'improvisation ou d'animation. Ainsi le travail de plateau s'articule-t-il à un volet culturel où les élèves doivent être sensibilisés aux formes et aux tendances du théâtre actuel, ainsi qu'à de grands jalons de son histoire. Certains candidats ont eu ainsi des difficultés à élargir leurs réflexions au-delà du dispositif qu'ils ont construit dans leur établissement, aussi pertinent soit-il. De la même façon, il est attendu des candidats qu'ils soient sensibles aux différentes formes que peut revêtir le spectacle vivant, du théâtre le plus « classique » au théâtre de marionnette, au théâtre d'objets, en passant par le « nouveau cirque », ou d'autres formes contemporaines. La fréquentation assidue des salles de spectacle, les différentes formations et les ressources numériques, notamment celles des dossiers pédagogiques d'accompagnement aux spectacles, tels les « pièces à vivre » ou les « pièces démontées », sont autant de moyens d'étoffer cette réflexion sur le fait théâtral dans ces différentes dimensions, techniques, scénographiques et esthétiques ; tous ces éléments permettent notamment de réfléchir à la façon de mener progressivement, et de façon raisonnée, une « école du spectateur ».

Il convient enfin de rappeler que l'examen est un oral, et que donc les qualités d'argumentation, de conviction sont essentielles ainsi que la capacité à dialoguer et à débattre avec le jury. L'exposé liminaire ne doit pas être la réplication des éléments contenus dans le dossier ; il doit permettre d'interroger un parcours en mettant en exergue les capacités du candidat à enseigner le théâtre.

Enfin, pour accompagner la réflexion des futurs candidats, voici quelques éléments de bibliographie proposé à titre indicatif :

Ouvrages généraux :

Michel Corvin (coord.), Dictionnaire encyclopédique du théâtre avec le monde, Bordas, 2008.

Dictionnaire du théâtre, Encyclopédie Universalis / Albin Michel, 1998.

Patrice Pavis, *La mise en scène contemporaine, origines, tendances, perspectives*, Armand Colin, Paris 2002. Bénédicte Boisson, Alice Folco, Ariane Martinez, *la mise en scène théâtrale de 1800 à nos jours*, PUF, 2010.

Anne Surgers, Scénographies du théâtre occidental, Armand Colin, 2005.

Jean-Jacques Roubine, Introduction aux grandes théories du théâtre, Armand Colin, 2004.

Ouvrages critiques:

Antonin Artaud, Le théâtre et son double, 1938, Gallimard, 1964

Bertolt Brecht, Petit organon sur le théâtre, Editions l'arche, 1948.

Peter Brook, L'espace vide, Editions du seuil, collection « essais »,2003.

Olivier Py, Epître aux jeunes acteurs pour que soit rendue la parole à la parole, Actes Sud-Papiers, 2000.

Constantin Stanilavsky, Ma vie dans l'art, L'âge d'homme, 1999.

Anne Ubersfeld, Lire le théâtre, éditions sociale, 1982, (3 volumes).

Michel Vinaver, Ecrits sur le théâtre, L'Arche éditeur, 2002.

Antoine Vitez, Ecrits sur le théâtre, POL, 1975-1983.

Ressources didactiques et pédagogiques :

Collection théâtre Aujourd'hui

Fascicules d'étude du programme de l'enseignement de spécialité de théâtre (collection sceren-CNDP)

Chantal Dulibine et Bernard Grosjean, Coups de théâtre en classe entière et au collège, Scéren-CRDP de Créteil, 2004.

Joseph Danan, Jean-Pierre Sarrazac, L'atelier d'écriture théâtrale, Actes Sud-Papiers, 2012

Tous au théâtre, guide du professeur, Scéren-CRDP de Caen, 2012.

Rapport rédigé par M. Vincent PERROT, IA-IPR de lettre en charge du théâtre dans l'Académie de Caen, et président du jury de la certification complémentaire secteur « arts » avec la collaboration Mme Agnès LELIEVRE IA-IPR d'espagnol, et de Philippe JAFFRE, IA-IPR d'arts plastiques, respectivement présidents des jurys de cinéma-audiovisuel et d'histoire des arts.

ANNEXE 2 : SECTEUR «ENSEIGNEMENT EN LANGUE ETRANGERE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE»

38 professeurs sur les 44 candidats inscrits se sont présentés à cette session 2017 et 29 ont obtenu la certification complémentaire. Le jury tient tout d'abord à témoigner du fort investissement de l'ensemble des candidats dans la préparation de l'épreuve et dans leur prestation orale. Il encourage par ailleurs les candidats ajournés à poursuivre leur préparation de cet examen exigeant et à mettre à profit le temps entre deux sessions pour compléter leur information, expérimenter et nourrir encore leur réflexion sur les différents enjeux induits par ce type d'enseignement.

Les futurs candidats trouveront dans la lecture attentive des rapports des précédentes sessions, en ligne sur le site académique https://www.ac-caen.fr/recrutement-et-concours/personnels-denseignement-deducation-et-dorientation-examens-et-certifications les éléments d'information relatifs à l'examen (textes réglementaires, modalités d'inscription, rapport individuel à produire et à envoyer au rectorat en même temps que l'inscription, déroulé de l'épreuve etc.) et aux objectifs qui sont visés à la fois par cette épreuve et la spécificité de cet enseignement.

Suite à cette dernière session, le jury souhaite cependant attirer tout particulièrement l'attention des candidats sur les points évoqués ci-dessous de façon à ce que chacun puisse en nourrir sa réflexion, qu'il s'engage à court ou plus long terme dans la préparation de cette certification.

Le rapport : l'inscription du candidat à l'examen de la certification s'accompagne obligatoirement, comme le précisent les textes officiels, de la rédaction « d'un rapport de 5 pages maximum».

Le jury académique souhaite rappeler également aux candidats la possibilité d'accompagner l'envoi de l'ensemble de son dossier (inscription + rapport) d'une capsule audio ou vidéo montrant une situation d'apprentissage produite, expérimentée dans le cadre d'une séquence d'enseignement et mobilisant la langue étrangère. Elle ne pourra que nourrir fructueusement les échanges à venir.

La très grande hétérogénéité des rapports parvenus aux membres du jury amène ce dernier à réitérer les précisions suivantes : un rapport ne saurait se limiter à la seule présentation d'un CV. Sans nier l'intérêt de rendre compte d'un parcours personnel, aussi riche soit-il (naissance de l'attrait pour la langue, voyages, expérience d'enseignement à l'étranger etc..) ce récit chronologique doit vite laisser place à une démarche réflexive. En d'autres termes, à une démarche descriptive et cumulative, il convient de préférer une mise à distance favorisant l'analyse des expériences et expérimentations menées. Le jury attend prioritairement des candidats qu'ils puissent démontrer ainsi leur capacité à avancer peu à peu dans une meilleure perception des enjeux et problématiques inhérentes à la spécificité de cet enseignement, qu'ils puissent en dégager les points d'appui, questionnements, pistes d'évolution et marges de progrès en lien avec cette modalité d'enseignement que constitue celui d'une discipline non linguistique.

L'évaluation : conformément au texte officiel qui régit cet examen, les critères d'évaluation prennent en compte de façon complémentaire les deux champs de compétences suivants :

-D'une part, la maîtrise de la langue étrangère dans laquelle le professeur non linguiste souhaite dispenser, « tout ou une partie de son enseignement» dans le cadre d'une section européenne ou de langue orientale en lycée.

Concernant ce dernier point, sans attendre des enseignants-candidats, non linguistes, une maîtrise optimale de la langue étrangère choisie, le jury souhaite repréciser qu'il est attendu du candidat qu'il s'exprime dans une langue globalement correcte avec un débit assez régulier et fasse preuve de sa capacité à se reprendre, reformuler, même un peu maladroitement ses idées lors de la partie menée en LVE dans le cadre de l'échange avec le jury. Les compétences langagières reconnues par la certification sont toujours à étoffer de manière constante par la suite. Néanmoins, une assez bonne aisance initiale est la condition non suffisante mais indispensable pour que les enseignants ne soient pas placés en situation de danger professionnel dans le cadre de leur enseignement et que les élèves bénéficient de réels apprentissages dans ce temps supplémentaire d'exposition et pratique de la LVE.

-D'autre part, la capacité du candidat à appréhender les principaux enjeux et objectifs de l'enseignement en SELO.

Les enseignants non linguistes se présentant à la certification n'ont pas l'expérience d'un enseignement en section européenne. Cependant, ils sont de de plus en plus nombreux à expérimenter ce type d'enseignement dans le cadre d'activités ponctuelles menées le plus souvent avec l'enseignant de langue vivante mais également à observer, en présentiel ou à distance (séquences vidéo issues de sites disciplinaires ou d'Emilangue par exemple) des séance/séquences conduites dans le cadre d'un enseignement en section européenne. C'est là une avancée très positive plébiscitée par le jury qui apprécie que les candidats ouvrent, nourrissent ainsi le champ de leurs observations. Il souhaite néanmoins attirer l'attention des candidats sur la nécessité de passer assez rapidement lors de la présentation de l'activité pédagogique d'une démarche descriptive (raconter l'activité, son déroulement chronologique) à une démarche analytique.

Parallèlement, si la lecture des rapports d'examen du jury ou de l'inspection générale relatif à ce type d'enseignement peut utilement nourrir la réflexion des candidats, le jury regrette néanmoins que quelques dossiers aient choisi d'en insérer des paragraphes entiers. A cette démarche, peu professionnelle, il est préférable de toujours choisir celle qui consiste à citer ses sources. Y prendre appui, les questionner, montrer ce qui semble possible de mettre en place mais rendre compte également de ses propres interrogations, des difficultés posées est le gage d'une pensée autonome, en construction qui ne peut que s'étoffer.

Nous conclurons cette partie dédiée aux conseils et points de vigilance à considérer en vue de cet examen, en rappelant aux candidats tout l'intérêt et la réflexion qu'ils doivent accorder dans le cadre de leurs observations, expérimentations pédagogiques à la notion de complémentarité entre les deux disciplines (linguistique et non linguistique) mais également, dans le cadre de leur enseignement disciplinaire, aux diverses situations pédagogiques susceptibles de contribuer à développer prioritairement les compétences langagières orales des élèves. Le jury n'attend pas du candidat des réponses exhaustives ni préconstruites mais pragmatiques et ouvertes attestant d'une réflexion personnelle en construction.

Pour finir, à l'heure où les aménagements introduits dans la réforme du collège en faveur des langues vivantes visent à permettre d'augmenter encore les temps d'exposition et de maniement des langues vivantes étrangères, la possibilité d'effectuer dans le cadre des enseignements obligatoires une partie de horaire d'une discipline non linguistique en langue

étrangère s'offre comme un levier pédagogique supplémentaire des plus fructueux (« Un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré», article 5 de l'arrêté du 16 juin 2017).

Dans cette perspective, nous souhaitons donc encourager vivement les professeurs non linguistes ayant déjà des compétences langagières dans une ou plusieurs LVE et désireux de s'ouvrir à cette modalité d'enseignement ou de

l'approfondir, de s'engager dans un processus leur permettant d'envisager de présenter, à court ou moyen terme selon leur parcours, la certification complémentaire. Ils trouveront là, par cette reconnaissance institutionnelle, l'occasion de valoriser des compétences professionnelles et de les mobiliser en toute sérénité, au service de leur discipline et d'un développement accru des compétences langagières, culturelles et interculturelles des élèves dont ils ont la responsabilité.

Rapport rédigé par Madame Agnès LELIEVRE IA-IPR espagnol et présidente du jury de la certification complémentaire secteur «DNL» en collaboration avec le jury.

ANNEXE 3: SECTEUR «FRANÇAIS LANGUE SECONDE»

I. Présentation du jury

La commission est composée de quatre personnes : un inspecteur, un universitaire, des professeurs spécialisés dans le domaine concerné.

II. Modalités de la certification

A / Avant-propos

Nous attirons l'attention des candidats sur les publications du Ministère de l'Education Nationale (en particulier les BULLETINS OFFICIELS) susceptibles de leur rendre de grands services dans la préparation de l'examen et au-delà.

Il est également conseillé de lire ouvrages et revues sur le FLS et de consulter le site du CIEP.

B / Présentation de l'épreuve

1) <u>Objectifs</u>: cet examen vise l'attribution aux personnels enseignants du 1^{er} et second degré, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'une certification complémentaire dans le domaine du FLS qui ne relève pas du champ de leur concours.

Il s'agit de valider une compétence particulière dans le secteur du FLS qui concerne l'enseignement du français à des élèves nouvellement arrivés en France, ne maîtrisant pas suffisamment le français afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions.

- 2) <u>Structure de l'examen</u> : Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription, rapport non soumis à notation.
 - a) <u>L'exposé</u> prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle et fait état de la formation et de l'expérience de l'enseignant, de ses pratiques (10 minutes maximum).
 - b) L'entretien (20mn) prend en compte :
 - les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et principes essentiels touchant à l'organisation du FLS.
 - Les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le secteur du FLS.

III. Commentaire général sur la session 2017 et attentes

Eléments d'observation :

La certification complémentaire n'est pas toujours comprise comme l'aboutissement d'une démarche de formation et d'expérience professionnelle alors qu'elle a vocation à *certifier* d'une pratique effective. Elle ne saurait être considérée comme le premier jalon d'une entrée dans le FLS.

Les candidats doivent justifier, sinon d'une pratique du FLS, du moins d'une réflexion réelle et approfondie sur la nature de cet enseignement, sa didactique particulière, voire ses difficultés, réflexion fondée sur des lectures, des références.

Des candidats s'en tiennent à des définitions approximatives du FLE et FLS et ne sont pas en capacité de les définir précisément et de façon pertinente tant dans leurs contenus que dans leurs finalités.

Certains rencontrent quelques difficultés à réfléchir sur leur expérience mais aussi à se décentrer et prendre du recul par rapport à leur pratique et à leur discipline d'origine. La certification s'adresse en effet à des professeurs du premier et du second degré et à des professeurs de toutes les disciplines.

L'enseignement du FLS n'est pas toujours explicité, pas toujours assez connu, ni dans ses programmes ni dans l'articulation avec les objectifs du FLM, à terme, objectifs des élèves relevant du dispositif d'UPE2A.

On ne peut que rappeler la nécessité de se saisir des programmes et des référentiels, livrets de compétences, textes de cadrage, des programmes du 1^{er} et 2d degré comme de ceux du FLE (CECRL, référentiels pour le français) pour constituer, organiser des outils didactiques appropriés. L'UPE2A est une classe passerelle qui doit permettre à tout élève allophone d'appréhender au mieux une scolarité en France. Il est donc important de connaître et de prendre en compte les outils du FLE, ainsi que ceux du FLM et montrer comment s'adapter à un public hétérogène.

Le socle commun, les programmes de l'école primaire et les programmes du collège concernant le français comme discipline et la maîtrise de la langue, supposent d'être mieux connus de même que l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire notamment. On ne peut qu'apprécier la capacité à croiser sa compréhension du socle commun avec celle du CECRL et de ses cinq activités langagières indispensables à la progression des élèves.

L'enseignement du FLS doit être mieux pensé en lien avec notre système éducatif : les candidats ne témoignent pas nécessairement d'une réflexion sur une progressive assimilation de l'élève dans la classe : ce en quoi il convient de distinguer très nettement le FLS du FLE. Les approches culturelle et littéraire de l'enseignement du français doivent faire également l'objet de problématiques posées clairement.

Il est important par ailleurs que l'enseignant de FLS réfléchisse à une pédagogie qui ne vise pas seulement la résolution de difficultés telles que peut en rencontrer tout élève, mais montre qu'il pense didactique et pédagogie en termes propres à ce public particulier. Il s'agit d'être capable de s'adapter face à la diversité des publics et l'hétérogénéité des groupes auxquels on peut être confronté.

La certification FLS nécessite d'insister sur les besoins spécifiques des élèves nouvellement arrivés en France et que les candidats souhaitent prendre en charge à l'avenir.

Il convient de démontrer sa capacité à proposer une formation appropriée dans le cadre des dispositifs existants.

Passation de l'épreuve :

1) Exposé

Des candidats se présentent sans avoir véritablement préparé le temps de l'exposé et de l'entretien.

L'exposé se résume souvent à une redite du dossier écrit du candidat.

Nous avons pu noter cette année tout particulièrement, que pour certains candidats, la simple description des profils d'élèves FLS, dans leur diversité, tenait trop de place dans l'exposé.

Il serait intéressant que, certes après un rapide rappel de l'expérience en FLS, l'exposé prenne assez vite un tour plus didactique et pédagogique, avec la formulation d'une problématique, englobant difficultés propres à cet enseignement et solutions envisagées.

La compétence professionnelle disciplinaire peut être davantage mise en jeu pour étayer une pratique du FLS.

On pensera à marquer suffisamment la démarcation entre ce qui pourrait relever d'une " aide personnalisée" et l'enseignement du FLS.

Il faut noter la valeur de certains candidats, qui savent mettre leurs compétences et leur expérience professionnelle au service de l'enseignement spécifique du FLS, et faire preuve d'un esprit d'analyse, d'innovation et d'adaptation.

2) Entretien

L'entretien doit faire état d'une articulation entre la pratique et les savoirs universitaires. Ceux-ci ne sauraient être négligés. Il doit faire également état de connaissances plus précises des textes officiels qui concernent l'accueil, la formation des élèves et les dispositifs d'intégration.

Attentes:

Pour ce qui est des aptitudes des candidats à enseigner le FLS, on attend :

- que les candidats connaissent et maîtrisent les attentes et modalités de l'examen
- qu'ils se soient préparés à la certification
- qu'ils aient une connaissance des textes officiels relatifs aux élèves concernés par le FLS
- qu'ils aient réfléchi concrètement à l'intégration d'un élève allophone en milieu scolaire avec une attention réelle portée aux modalités d'apprentissage
- qu'ils aient mené un certain nombre de lectures en sachant les mettre en relation et les adapter à la situation particulière des élèves allophones (adaptations didactiques et pédagogiques).
- qu'ils soient en capacité de mener une analyse affinée des difficultés (langagières, sociales, culturelles) des apprenants.
- que leur réflexion associe une démarche didactique disciplinaire et transdisciplinaire (intégration à un cursus scolaire).
- qu'ils puissent exposer divers outils et supports pédagogiques adaptés, dans le cadre de la construction d'une séquence de FLS.

Conclusion

Cette certification est certes un prolongement naturel pour les professeurs de FLE à l'étranger ou de retour de l'étranger, mais elle suppose des connaissances précises. Savoirs et savoir-faire sont requis dans la mise en œuvre du FLS, domaine qui concerne des élèves confrontés aux problèmes d'intégration à la scolarisation en France. Il appartient aux candidats de justifier de cette connaissance approfondie lors de l'entretien, tout comme il leur appartient de témoigner de leur capacité à mettre en œuvre un projet didactique et pédagogique du FLS, au sein d'un établissement, au sein d'une classe.

L'exigence de l'épreuve doit être mieux mesurée. Certains candidats semblent penser que l'expérience dans le domaine du FLS suffit : or il s'agit de mettre en jeu une réflexion approfondie étayée par des lectures, des stages. Inversement, on peut ne pas avoir la pratique du FLS mais savoir poser les jalons d'une réflexion didactique adaptée, laissant ouverts et prometteurs les champs de l'expérience à venir. On rappellera enfin que l'enseignement du FLS – même s'il est ouvert aux enseignants des autres disciplines –relève de la didactique du français et qu'il est donc absolument nécessaire qu'une réflexion didactique spécifique à cette discipline soit menée.

Rapport rédigé par Mme Maryvonne FELIX, IA-IPR Lettres et Présidente du jury de la certification complémentaire secteur « FLS », avec la collaboration de Mme PRUNET Directrice des Etudes FLE, Université de Caen, de Mme DELBOS, professeur 2nd degré spécialiste FLE/FLS, de Madame MORIN-BEMBARON, professeur en UPE2A.